

L'armée française sur la réserve face au TPI

«Ceux qui nous demandent de nous taire doivent nous défendre», dit un général.

L'arrestation par des soldats de l'Otan de deux Croates inculpés de crimes de guerre place les militaires français dans une position inconfortable. Cette opération jette en effet une lumière crue sur leur propre inaction, moins de deux jours après que le Premier ministre, Lionel Jospin, eut affirmé que «la France est résolue à agir» pour qu'aucun criminel n'échappe aux juges du Tribunal pénal international (TPI). Mauvaise passe pour les militaires, accusés à la fois de refuser de témoigner devant le TPI et soupçonnés d'une passivité bienveillante à l'égard des Serbes recherchés.

Les militaires français refusent-ils d'arrêter les criminels de guerre serbes?

Les 3300 soldats français déployés en Bosnie le sont dans le cadre de la Sfor. Le mandat de cette force de l'Otan autorise les militaires à arrêter les personnes recherchées s'ils les rencontrent («come in contact») alors qu'ils remplissent leurs missions habituelles («assigned tasks»). Une définition suffisamment floue, qui permet aux Français de s'en tenir à l'idée que «la Sfor ne fait pas la chasse aux criminels de guerre» et aux commandos de marine hollandais de défoncer la porte

d'un inculpé à 2 heures du matin.

«Arrêter Karadzic à Pale (en zone française, ndlr) est une opération à haut risque que nous ne sommes pas certains de réussir», confie un général français.

«Et cela pourrait remettre le feu aux poudres, alors que la mission de la Sfor est justement de soute-

nir le processus de paix», ajoute-t-il, résumant ainsi les arguments que les militaires développent auprès du pouvoir politique, apparemment satisfait de ces explications. Pourtant, le même officier retrouve son enthousiasme de jeune lieutenant lorsqu'il évoque une telle opération. «J'adorerais faire cela...», dit-il, tout excité par les missions spéciales.

Arrêter Karadzic ou Mladic, c'est évidemment s'en prendre aux Serbes. Et les militaires français ont un petit faible pour cette «entité», selon le vocable en cours dans la Sfor. Fin octobre, des officiers assistent à une cérémonie croate: l'ambiance est glaciale, personne ne se parle, l'affaire est expédiée en quelques minutes. Les mêmes se retrouvent plus tard dans une caserne serbe: on bavarde, on boit le café et l'alcool de prune, on s'apitoie sur cette armée en loques contrainte de détruire ses armes alors que les Musulmans et les Croates en reçoivent de nouvelles.

«C'est toujours comme cela, raconte un capitaine. Avec l'armée serbe, le courant passe mieux.» Cette sympathie ne va pas sans nuages. Entre Serbes et Français, il y a quelques morts mais surtout l'affaire des otages de 1995, quand les soldats de la Forpronu ont été faits prisonniers et humiliés par les hommes de Mladic. D'où la fierté de les avoir ramenés à de meilleurs sentiments, durant l'été 1995, à coup d'obus de 155 mm. A Sarajevo, le pont de Vrbanja, reconquis par les marsouins face aux Serbes, est ainsi devenu une halte inévitable du tourisme militaire.

«Peut-on nous reprocher de ne pas être des va-t-en-guerre? s'interroge un colonel. Mais si on nous demande de faire la guerre, nous la ferons.» Depuis l'été 1995, personne ne le leur a demandé.

«Si je témoignais à La Haye, je serais obligatoirement amené à critiquer l'attitude de certains gouvernements ou d'ONG.»

Un ancien chef de la Forpronu

Les militaires français refusent-ils de témoigner à La Haye?

«Jamais» un officier ne témoignera oralement devant le TPI, où se pratique une «justice spectacle». En tenant ces mâles propos, le ministère de la Défense a suscité dans les armées presque autant de mécontentement que de satisfaction. Si les officiers redoutent d'être «livrés en pâture» à un Tribunal dont la procédure anglo-saxonne les déconcerte, nombreux sont ceux qui partagent l'opinion de ce général selon laquelle «ceux qui nous demandent de nous taire doivent nous défendre». Un ancien patron de la Forpronu explique qu'à La Haye «il serait obligatoirement amené à critiquer l'attitude de certains gouvernements ou d'organisations internationales». Certains, comme le général Jean Cot, aimeraient pouvoir le faire librement, alors que le général Bernard Janvier estime que son statut militaire le lui interdit.

Les anciens Casques bleus de la Forpronu (1992-1995) sont soupçonnés d'avoir assisté passivement à la purification ethnique et à des massacres de grande ampleur, comme à Srebrenica. «Qui va-t-on juger à La Haye? ceux qui ont tué ou ceux qui ont laissé tuer?» se demande un général. «Nous n'avons rien à nous reprocher. Soixante-dix Français sont morts là-bas. Nous n'avons fait qu'appliquer le mandat de l'ONU. Si cette crise a été gérée en dépit du bon sens, ce n'est pas notre faute», entend-on dans les états-majors. Ce serait alors la faute aux politiques? Sourire complice des interlocuteurs.

Ce qui inquiète réellement les militaires, ce n'est finalement pas d'être convoqués comme témoins au TPI de La Haye. C'est de l'être à Arusha (Tanzanie) pour parler du génocide rwandais et des liens qui unissaient alors l'armée française et les auteurs des massacres. Là, les visages se ferment ●

JEAN-DOMINIQUE MERCHET
(avec THOMAS HOFNUNG)

19/12/1997